HELEOS AUDIT

ABONDANCES

Rapport
Du Commissaire aux Comptes
Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

HELEOS AUDIT – Siège social
Immeuble Cap Nord B – 4 Allée Marie Berhaut – CS 11125 – 35011 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 99 30 91 23 – Email : accueil@heleos.fr – Site internet : www.heleos.fr

Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes
S.A.R.L. AU CAPITAL DE 10.000 € – R.C.S. RENNES 479 245 565 – Code APE 6920 Z – N° TVA : FR 88 479 245 565

HELEOS AUDIT

Fonds de dotation ABONDANCES

LA VALLEE

35830 - BETTON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

******

Au Conseil d'Administration du FONDS DE DOTATION ABONDANCES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION ABONDANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons notamment vérifié l'absence d'indice de perte de valeur des titres de participations au regard de la situation nette de l'entité détenue et de ses perspectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes
Le 12 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
HELEOS AUDIT

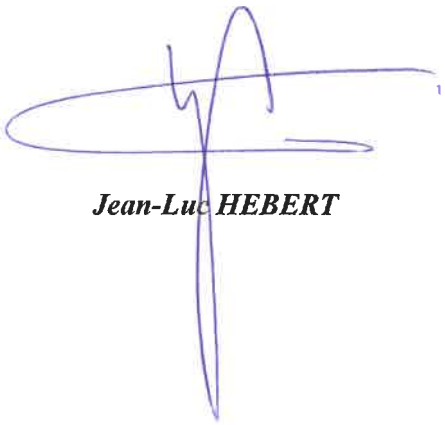

Jean-Luc HEBERT

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 16	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	1 321 189		1 321 189	1 321 179	10	0.00
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	1 321 189		1 321 189	1 321 179	10	0.00
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	294 703		294 703	83 000	211 704	255.07
	Charges constatées d'avance (2)						
	Total II	294 703		294 703	83 000	211 704	255.07
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 615 892		1 615 892	1 404 178	211 714	15.08

Elément des comptes annuels visés au présent rapport le Commissaire aux Comptes

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 16	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	1 457 010	1 415 786	41 224	2.91
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	14 186-		14 186-	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	168 439	14 186-	182 625	NS
	Situation nette (sous total)	1 611 262	1 401 599	209 663	14.96
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 611 262	1 401 599	209 663	14.96
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses	10	20	10-	50.00-
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 620	2 400	2 220	92.50
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales		159	159-	100.00-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	4 630	2 579	2 051	79.52
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 615 892	1 404 178	211 714	15.08

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an — 4 630 — 2 579

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Elément des comptes annuels visés au présent rapport le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 16	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	130	5	125	NS
Total I	130	5	125	NS
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	11 691	4 076	7 615	186.82
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés		223	223-	100.00-
Salaires et traitements		7 363	7 363-	100.00-
Charges sociales		2 528	2 528-	100.00-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges		2	2-	100.00-
Total II	11 691	14 191	2 500-	17.62-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	11 561-	14 186-	2 625	18.51

Document des comptes annuels visés au présent rapport par le Commissaire aux comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 16	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation	180 000		180 000	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	180 000		180 000	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	180 000		180 000	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	168 439	14 186-	182 625	NS
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	180 130	5	180 125	NS
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	11 691	14 191	2 500-	17.62-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	168 439	14 186-	182 625	NS

Elément des comptes annuels visés au présent rapport le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 615 892.23 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 129.83 Euros et dégageant un excédent de 168 438.86 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Création du fonds de dotation le 25 aout 2020 pour un premier e ercice de 16 mois qui cloture en décembre 2021.
Apport financier initial de M. Antoine KRIER de 15 K€ (dotation non comsomptible)
Donation de M. Antoine KRIER de 750 actions de preference D de la société LTF INVEST (10% du capital) pour une valorisation de 1 195 K€
Donation de M. Antoine KRIER de 45 000 parts sociales du Groupement Forestier du Boué pour une valorisation de 126 K€.
Abondances a également soucrit - de manière très minoritaire (>1%)au capital de plusieurs
SCI
Par ailleurs, le fonds a perçu de la société UBIFLOW du mécenat à hauteur de 40 000 € en 2020, 2021 et également en 2022. Ces montants - en l'absence d'information préalable
auprès de la préfecture- sont directement inscrits en dotation non consomptible au passif du bilan pour 41 224 € soit au total 121 K€.

Elément des comptes annuels visés en présent rapport le Commissaire aux Comptes

En 2022, le fonds à perçu 180 K€ de dividendes en provenance de sa principale participation

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant - Les actions portées par le fonds Abondances devraient être mises en placeen 2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Elément des comptes annuels visés au présent rapport le Commissaire aux Comptes

Informations générales complémentaires

Le projet porté par Abondances trouve son origine dans la volonté de son fondateur de rééquilibrer les droits de la Nature et de l'Homme.

Abondances a pour mission d'iteret général la défense de l'environnement naturelle en direction de la restauration et la conservation des écosystemes et de la biodiversité sauvage.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 321 179		10
TOTAL	1 321 179		10
TOTAL GENERAL	1 321 179		10

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 321 189	1 321 189
TOTAL			1 321 189	1 321 189
TOTAL GENERAL			1 321 189	1 321 189

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 415 786		41 224		1 457 010
Report à nouveau	14 186-	14 186		0	14 186-
Excédent ou déficit de l'exercice	14 186-	14 186	168 439		168 439
Situation nette	1 401 599		209 662		1 611 262
TOTAL I	1 401 599		209 663	0	1 611 262

Elément des comptes annuels visé au présent rapport du Commissaire aux Comptes

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 620	4 620		
Groupe et associés	10	10		
TOTAL	4 630	4 630		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Elément des comptes annuels visés au présent rapport du Commissaire aux Comptes

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 620
Total	4 620

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 581 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :2581 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

Elément des comptes annuels visés au présent rapport du Commissaire aux Comptes

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

ABONDANCES - Fonds de dotation
BETTON

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
-GROUPEMENT FORESTIER DE BOUE	68 745	51 095-	99.79	126 000	126 000			450	93-		bilan 12.22
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
-EURL LTF INVEST	750 000	13 281 371	10.00	1 194 786	1 194 786			895 457	2 622 880	180 000	bilan 12.22
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

Elément des comptes annuels
visés au présent rapport
le Commissaire aux Comptes